



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Direction interdépartementale des routes
Méditerranée*

**ARRÊTÉ MODIFICATIF FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES
EXAMINATEURS DES ÉPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS
EXTERNE D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES TRAVAUX
PUBLICS DE L'ÉTAT
BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES A LA DIRMED**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Méditerranée, Préfet des Bouches du Rhône

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 86-351 du 06 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion de personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, modifié,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié relatif au statut particulier des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2007 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Jean-Michel PALETTE, Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 déclarant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État au titre de l'année 2020,

Vu l'arrêté du 03 mars 2020 fixant la composition du jury des examinateurs des épreuves d'admission du concours externe d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche routes et bases aériennes à la Dirmed,

ARRETE

Article 1^{er} : la composition du jury et examinateurs pour les épreuves d'admission du concours externe pour le recrutement d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche routes - bases aériennes, session 2020 est modifiée comme suit :

LEROUX Stéphane président du jury

MONIS Guillaume – DADS

KOCH Stéphane du DADS remplace FOUQOU Bruno – SPEP

FABRE Emmanuel – DU/CAM

CANAC Matthieu - DU

DELVIGNE Jean-Luc – DU

PASCAL Frédéric - DU

THIERY Frédéric – DU/CAM

GERARD Jérémie- SG/STPRP

RUOT David - DRC

MAZAURIN Yannick – DRC

PIC Jean – DRC

GAVAZZI Véronique – DU/CAM

ARISTON Gilles – DADS

FOSCHINI Antoine du DU/BC remplace MICHEL Philippe – DU/CAM

BUCLON Patrick DU/CAM

MAGAUD André – DADS

PELLET Michel DU/CAM suppléant

Article 2 : Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 novembre 2020

 le Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée

Jean-Michel PALETTE


Le Directeur Adjoint
de la DIR Méditerranée
en charge de l'exploitation

James Lefèvre